QUAND LE COCQ CHANTERA,

GARE AUX VIEILLES POULES!

L. C. D. S. F.

HARANGUE DE GROS-JEAN,

SUR LES LETTRES DE CONVOCATIONS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX,

Prononcée le 9 Mars 1789.

ENCORE un peu de patience, mes enfans, & tout ira bien. Vous venez d'entendre la lecture de la Lettre de LOUIS SEIZE qui nous demande nos remontrances, plaintes & doléances. Il y aurait des gros livres à faire à ce sujet. C'est à nous d'aviser sur le parti que nous prendrons: si vous m'en croyez, nous oublierons le passé; tant-pis pour ceux qui nous ont fait du mal; je ne voudrais pas pour tout l'or du monde être détesté comme ils le sont: il n'y en a pas un parmi nous (je suis sûr) qui

Case FRC 7307

MfW 14863

accepterait leurs richeſſes au prix qu'elles leur coûtent : ne penſons pas même aux méchans ; nous n'avons pas de tems à perdre, occupons-nous de choſes eſſentielles.

Le Roi déſire apporter, le plus promptement poſſible, un remède efficace aux maux de l'État, & réformer les abus de tout genre par de bons & ſolides moyens. Un Roi qui parle ainſi, mérite bien qu'on lui diſe franchement tout ce qu'on penſe : que n'a-t-il eu toujours de bons Miniſtres comme ceux qui le conſeillent actuellement! nous n'euſſions par tant ſouffert ; mais enfin il faut nous conſoler, puiſque cela ne durera pas long-tems. Nous n'aurons donc plus à craindre que des barbares nous ſurchargeant d'impôts, s'emparent de nos moiſſons, & s'approprient nos récoltes, ſans nous laiſſer ſeulement de quoi payer le pain noir dont nous nous nourriſſons. Impitoyables Satellites des Aides & de la Gabelle, vous ne ſerez donc plus autoriſés à porter partout la déſolation dans nos campagnes, & à nous tendre continuellement des piéges pour nous enlever juſqu'à la paille ſur la-

THE NEWBERRY
LIBRARY

quelle nous couchons ! Qui d'entre nous ne payera avec plaiſir les droits du Roi, quand nous ſaurons qu'ils ſont établis avec une juſte répartition ſur tous ſes Sujets ?

Si jamais l'Impôt Territorial a lieu, pourra-t-on tromper Sa Majeſté ? Ses revenus ſeront expoſés au ſoleil ; il ne faudra plus de grimoire pour en barbouiller le calcul : Gros-Jean s'offre d'en donner le montant. Que de bien l'Impôt Territorial produirait dans les champs ! Les Propriétaires de tant de vaſtes terreins perdus, qui ne leur ſervent qu'à y aller bâiller, réfléchiront à deux fois lorſqu'on leur préſentera le Rôle ; du moins ils payeront pour ſe guérir de leur maladie. Je gage qu'on ne verra plus autant d'avenues d'une longueur immenſe pour conduire à ces Châteaux où logent des cruels que le villageois redoute plus que les loups ; car tous les Seigneurs ne ſont pas comme le nôtre. Mathurin qui arrive de Paris, dit qu'on murmure beaucoup de leurs exemptions. Voilà ce que c'eſt que d'abuſer du bien qu'on nous fait ; les mauvais nuiſent aux bons : ſi tous les

Seigneurs avaient toujours été juſtes & humains, comme l'eſt M. le Marquis ; ils auraient eu du Payſan tout ce qu'ils en auraient déſiré, ſans qu'il ſe fût plaint.

J'ai ſouvent entendu dire à nos anciens qu'il ſerait injuſte de conteſter certaines redevances raiſonnables à ceux qui doivent toujours être prêts à expoſer leur vie pour repouſſer l'ennemi qui voudrait nous enlever nos poſſeſſions, & à nous défendre contre tous ceux qui voudraient nous opprimer par quelqu'injuſtice. N'avons-nous pas été bienheureux, par exemple, d'avoir M. le Marquis pour contraindre ce grand Seigneur (qui eſt malheureuſement notre voiſin) d'ordonner des battus ſur ſa chaſſe ? ſans le crédit de M. le Marquis, nous ſerions encore ravagés par ſon gibier deſtructeur. Qu'on eſt à plaindre quand on a un ſemblable Seigneur ! ſes Vaſſaux n'ont pas la liberté d'effrayer le lapin qui fourmille dans leur héritage. Ses Gardes, qui connaiſſent la dureté de ſon cœur, regarderaient périr de faim les troupeaux, plutôt que de les laiſſer approcher de ſa forêt, remplie des bêtes qui

fouragent prés, vignes & tout ce qui leur eſt propre.

Malgré la rigueur du froid, il n'a pas même permis qu'on allât ramaſſer des brins de bois; comment ne crierait-on pas contre la barbarie de ſemblables Seigneurs ? Mathieu Lansberg l'avait prédit, qu'ils commettraient tant d'excès qu'un jour la bombe pourrait éclater ſur eux. Ils peuvent encore empêcher qu'elle ne parte. Je ſouhaite qu'il ſe faſſe un arrangement ſi bien conditionné entre eux & le peuple, qu'à l'avenir nous vivions tous enſemble dans la concorde. Je ſuis comme M. le Curé, j'aime la paix: il a, ma foi, raiſon de nous la prêcher la paix; car il n'y aurait que les vagabonds & les brigands qui gagneraient à exciter le trouble. Nous avons des femmes & des enfans que nous aimons trop pour ne pas travailler à aſſurer l'union que le Roi recommande à tous ſes Sujets. Je ſuis encore tout ému de l'exhortation de notre Paſteur, pour nous recommander de concourir aux bonnes intentions de notre Souverain.

Si le Roi liſait ſon diſcours, je ſuis sûr

qu'il le récompenſerait. Comme il nous expliquait clairement, qu'en ſuivant la morale de l'Évangile, nous nous acquitterons de tous nos devoirs de Français! Pourquoi tous ſes confreres du Clergé ne lui reſſemblent-ils pas? Perſonne ne rechignerait en leur donnant la dixme : ce ſerait une grande ingratitude de la refuſer à un Prêtre qui paſſe ſa vie à prêcher, à catéchiſer, à viſiter les malades, à prendre ſoin des veuves & des orphelins, & qui ſe prive de ſon néceſſaire pour diſtribuer ſes revenus aux pauvres : non, perſonne ne refuſera la dixme à de tels Prêtres; on s'empreſſera ſans doute de la leur offrir.

Quoi qu'on en diſe à la grand-Ville, j'ai idée que tout ſe conciliera quand le Clergé, la Nobleſſe & le Tiers-État ſe trouveront enſemble à l'Aſſemblée de la Nation ; chacun y eſt intéreſſé ; il ne s'agit que de réformer les abus, & de ne demander que des choſes juſtes pour le bien général. Je crois que ſans nous embarraſſer de vouloir paſſer pour des Docteurs, nous ne pouvons mieux faire que de copier mot pour mot le cahier

du Village de Blaigni, tel qu'il fut présenté il y a plus de deux cents ans ; les termes paroissent faits pour ce dont on doit s'occuper aux États-Généraux.

1°. *Du maintien de la Religion, du choix à faire & de la résidence des Ecclésiastiques.*

2o. *Du choix des Ministres de la Justice, des réformes nécessaires dans son administration, des moyens d'abréviation des procès, de la manutention des Justices Seigneuriales, des rébellions à Justice.*

3°. *Des excès des Gens de guerre, du choix qu'il seroit bon d'en faire.*

4°. *Des surcharges de tout genre imposées sur le peuple, de l'impuissance où il faut que soit le Prince de lever des impôts ni faire aucun emprunt sans le consentement du peuple.*

5°. *Des abus dans le maniement des finances, du compte à rendre par ceux à qui il fut confié ; de l'élection de cés Administrateurs, à faire de concert avec le peuple, pour éviter toute concussion.*

6o. *Du prix raisonnable des marchandises.*

7°. *De l'exécution des anciennes Loix somptuaires.*

8°. *De la non-exception de perſonnes dans la perception des Tailles.*

9°. *Enfin de l'exécution de la Loi ſacrée de l'enregiſtrement libre.*

Il ne faut pas être ſorcier pour répondre, que ſi tous ces articles paſſent, il n'y aura point de Royaume plus floriſſant que la France. Que ne devons-nous pas attendre de la fermeté du vertueux Necker, de cet homme qui eſt pour Louis Seize ce que le fameux Sully était pour le bon Henri-Quatre !

Reprenant alors la gaieté de nos Peres, nous irons chanter & nous réjouir à l'ombre de ces chênes antiques, ſous leſquels ils s'aſſemblaient pour manger la poule au pot.